



**Sessione di l'11 di dicembre di u 2023**  
**Session du 11 décembre 2023**

**Raportu N° 2023-33**  
**Rapport N° 2023-33**

**Puntu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u Schema di Sviluppù Urbanu Durevule di a Corsica**

**Point d'information sur l'état d'avancement du Schéma de Développement Urbain Durable de Corse**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

Dans le cadre de sa politique menée en direction des territoires, la Collectivité de Corse poursuit ses efforts afin d'intensifier ses relations de proximité avec les autres collectivités.

Dans un contexte sans précédent, marqué à la fois par le processus portant sur l'évolution institutionnelle de la Corse, par l'évolution prochaine du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et par l'objectif de sobriété foncière (objectif zéro artificialisation nette), il est nécessaire d'interroger la question du développement de l'île à travers notamment l'aménagement de son territoire.

En outre, l'urbanisation autour des villes et agglomérations s'est accélérée de façon notable au cours de ces dernières décennies et s'est diffusée de plus en plus loin des centres villes. Aussi, la prise en compte du fait urbain dans les politiques publiques doit être considérée dans sa globalité.

Il est donc apparu nécessaire que la Collectivité de Corse, dans son rôle en matière d'aménagement et de développement des territoires, puisse impulser sa propre politique de développement urbain et que les financements des projets afférents répondent à sa stratégie et à ses objectifs d'intervention à travers un Schéma de Développement Urbain Durable (SDUD).

Un état d'avancement de ce dossier ainsi qu'un calendrier prévisionnel pour les échéances à venir vous est présenté en séance par le Conseiller exécutif et les services compétents.

**Vi pregu di dibàttene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.